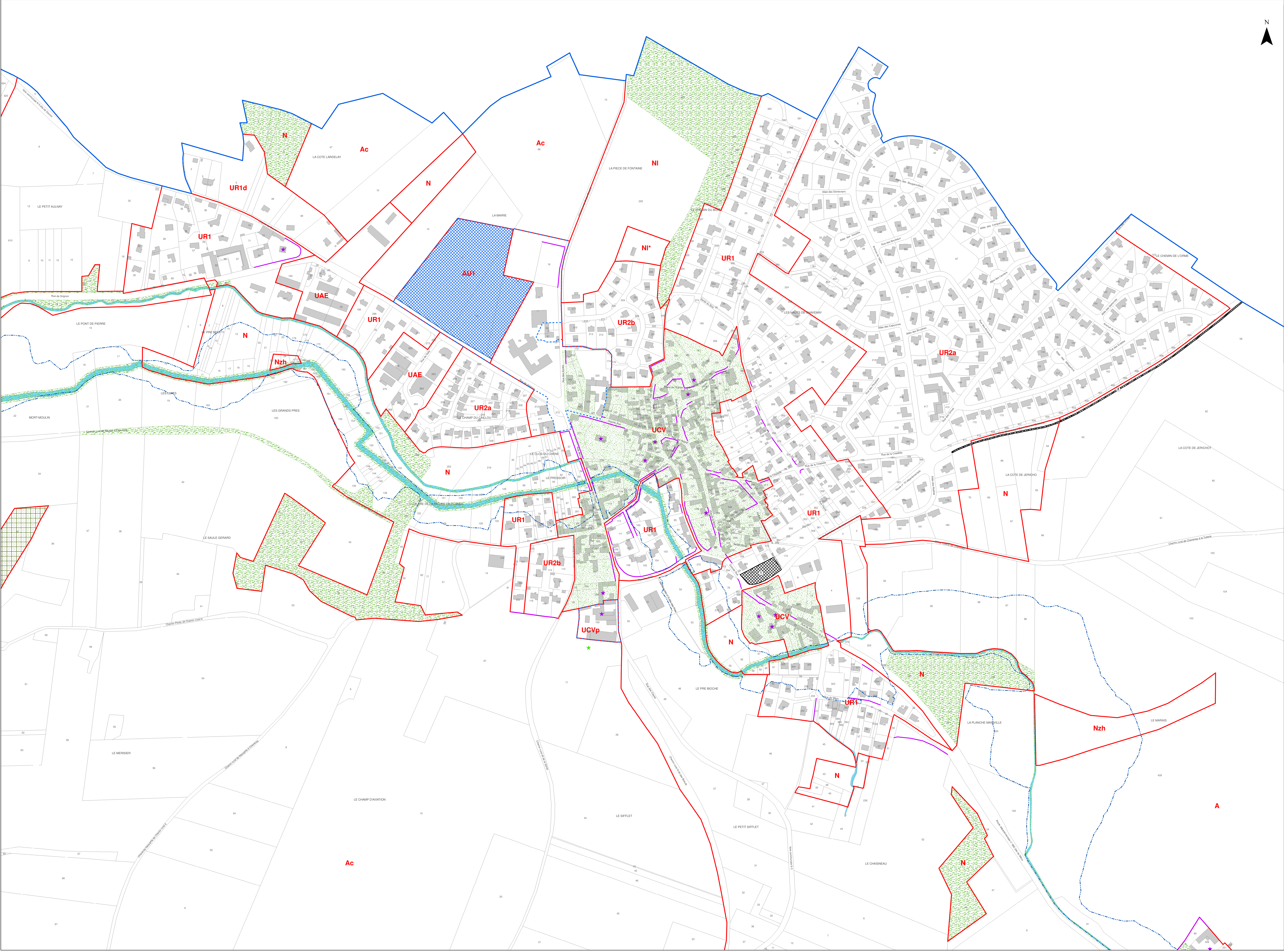




Chavenay

PLAN LOCAL D'URBANISME

1/2000

5.2. Plan de zonage village



Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018

Chavenay

Espace
Ville

- Légende**
- Limite communale
 - Limite de zone
 - Secteur comportant une orientation d'aménagement et de programmation
 - Emplacement réservé (Article L. 151-41 du Code de l'urbanisme)
 - Emplacement réservé pour mixité sociale
 - Espace Boisé Classé (Article L. 113-1 du Code de l'urbanisme)
 - Espace Paysager Remarquable (L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Espace Paysager Remarquable inconstructible (Article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Arbre remarquable (Article L. 151-23 du Code de l'urbanisme)
 - Bâti remarquable (Article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)
 - Mur de clôture à protéger (Article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)
 - Limite du PPRI du ru de Gally

Numéro	Affectation	Bénéficiaire	Superficie
1	Espace Vert	Commune de Chavenay	1600 m²
2	Cheminement piéton de 2 m de largeur	Commune de Chavenay	1113 m²

